

## COMPTE RENDU DES 3 CAPL DE MUTATION LOCALE

**DES 4 , 8 et 11 JUILLET 2014.**

Suite aux CAPN qui ont entériné au niveau national les mouvements de mutation (dans les 2 filières pour les administratifs et filière commune pour les techniques), trois CAPL de mutation locale se sont tenues afin d'examiner les vœux exprimés par les agents qui avaient obtenu la résidence de CLERMONT-FERRAND. En effet, ces agents avaient la possibilité de choisir, en fonction des postes vacants, **soit la DISI Pays du Centre siège, soit l'ESI Clermont Guichard , soit l'ESI Clermont Parlette.**

En outre, à cette liste pouvaient se rajouter les vœux des agents travaillant déjà dans ces structures et qui souhaitaient à titre personnel changer d'établissement. Il a été rappelé qu'à minima une fois par an, **chaque responsable d'ESI sollicitera l'ensemble des agents afin de connaître leurs souhaits de mobilité interne** ( changement de service ).

A partir des documents fournis par l'administration (situation des emplois et effectifs de juin 2014 et projet du mouvement local des agents), l'objectif de la CAPL est de valider ou non l'affectation locale des agents .

Suite à la déclaration liminaire de la CAPL1 , le président a reconnu les difficultés rencontrées lors du mouvement national des cadres B (liées notamment à une mauvaise estimation des départs en retraite). Sur la baisse des effectifs, le président ne conteste pas la réalité des faits et par ailleurs il nous indique que les directeurs territoriaux sont invités à faire part des tensions observées au directeur général (B. Parent) qui s'engage à en faire part au ministre.

Suite à notre demande de plus de transparence, le président s'est engagé à fournir les informations nécessaires afin de mieux suivre les effectifs pour chaque catégorie/établissement notamment la comptabilisation des départs en retraite

### **Synthèse des 3 mouvements locaux pour le 1er septembre 2014 :**

Nom	Grade / Qualif	Affectation nationale	Affectation locale
CHABRAT Julie	C/Administratif	Clermont-Ferrand	ESI Guichard
TIERCIN Eric	C/PAU	Nevers	ESI Nevers
VINCIGUERRA Mouna	C/Administratif	Clermont-Ferrand	ESI Guichard
BADAUD Christine	B/Administratif	Clermont-Ferrand	ESI Parlette
BARSE Eric	B/PAU	Clermont-Ferrand	ESI Parlette (CID Montluçon)
BOUTEILLER Claire	B/PAU	Clermont-Ferrand	ESI Guichard
BRICE Jérémy	B/Prog	Nevers	ESI Nevers
CHENEY Jean Paul	B/PAU	Limoges (SIL)	ESI Limoges (SIL)
COLLANGE Christian	B/PAU	Nevers	ESI Nevers (CID Nevers CNFP)
DECORSE Frédéric	B/Prog	Clermont-Ferrand	ESI Parlette

DEMERY Yvan	B/PAU	Nevers	ESI Nevers (CID Bourges)
KARAMAN Serdar	B/PAU	Clermont-Ferrand	ESI Parlette
LEMOINE Richard	B/PAU	Clermont-Ferrand	ESI Parlette (CID Moulins)
MALANDAIN Mireille	B/PAU	Clermont-Ferrand	ESI Parlette
NOLEAU Baptiste	B/Prog	Limoges	ESI Limoges
SOJFER Ludovic	B/PAU	Limoges	ESI Limoges
VEYSSEYRE Madeleine	B/Prog	Clermont-Ferrand	ESI Parlette
LARGEAU Alain	A/Administratif	Clermont-Ferrand	DISI siège
MOULY Franck	A/Analyste	Clermont-Ferrand	ESI Parlette
PEULSON Jean-Pierre	A/PSE	Clermont-Ferrand	ESI Guichard

Concernant le mouvement des cadres C , seule la CGT a siégé (Solidaires n'était pas représenté). Les deux agents tenus d' exprimer leurs préférences sur la résidence de Clermont-Ferrand ont obtenu leur deuxième vœu.

Nous avons appris de la part du président qu'**il n'y a plus simplement transformation d'un poste de C PAU en B PAU** lors d'une promotion malgré le maintien à résidence. Pour pouvoir financer le nouveau poste, le directeur doit rechercher un poste vacant dans la même catégorie (B PAU, B Programmeur, B PSE). D'abord menée au niveau de l'ESI concerné, cette recherche peut s'étendre à l'ensemble des établissements de la DISI. Si elle s'avère infructueuse, l'agent est placé en surnombre dans le tableau de gestion des emplois (TAGERFiP). Sinon, l'emploi C PAU est restitué à l'établissement où l'emploi de B a été prélevé.

Suite à une question relative à la gestion des postes occupés par des agents en congé longue maladie (CLM) ou longue durée (CLD), il a été répondu :

- en CLM, le poste est toujours considéré comme occupé
- en CLD, le poste peut être déclaré vacant par la Direction au bout d'une certaine période (en général un an)

Concernant le mouvement des cadres B, un agent avait demandé un changement d'établissement à la résidence de Clermont-Ferrand. Cette demande a été rejetée à défaut de poste vacant. Suite au mouvement national, sur cette même résidence, 5 autres personnes ont été amenées à exprimer leurs préférences en terme d'affectation. 4 agents ont obtenu leur premier vœu et le dernier son deuxième.

Concernant le mouvement des cadres A, les 3 agents ont obtenu leur premier vœu.

**La CGT s'est abstenue sur les mouvements locaux des A, B et C** pour deux raisons :

- \* **Des postes restent encore vacants** dans les catégories B et C ;
- \* **Les Temps partiels ne sont pas compensés** entraînant un déficit que nous avons estimé à une trentaine d'emplois !

Les élus CGT : S. MARCEL (Nevers), G. CHOMETTE (Guichard), JP. PEULSON (Guichard), C. RISCH (Guichard), J. FOURNIER (Guichard).